



## puis je saisir mon proprietaire depuis un autre departement

Par **ismaellia**, le **21/04/2010** à **12:01**

je voudrais savoir j ai une decision du tribunal pour que mon proprietaire me rende le reste de ma caution  
aujourd'hui apres 3 mois du verdict mon proprietaire ne m'a toujours rien verser  
donc je dois maintenant le saisir par un huissier de justice  
dites moi je suis dans le departement du 80 et mon proprietaire dans celui du 76 on me dit que je dois aller dans le 76 est-ce une obligation ou il y a un moyen de le faire de mon departement  
merci pour vos reponses c'est tres urgent

Par **zola**, le **28/04/2010** à **16:15**

bonjour  
ben.....suffit de téléphoner à un huissier du 80 ou du 76..  
attention il y a des actes libres et d'autres non ( ce fut mon cas quand mon employeur piétinait pour me verser mes indemnités décidées par le tribunal des prud'homme )

Par **ismaellia**, le **28/04/2010** à **19:31**

bonjour  
merci de me répondre  
depuis mon dernier message j'ai contacté les huissiers de mon autre département et j'ai pu le saisir même sans me déplacer  
et oui juste un recommandé au huissier avec l'acte original de la décision de justice sans oublier bien sûr de s'en garder une copie joint d'une petite lettre  
et ça devrait marcher comme ça  
j'attends maintenant  
un petit conseil à tous n'oubliez pas qu'il y a des aides juridiques un peu partout il nous aident beaucoup en plus c'est gratuit raison de plus  
bon courage à tous ceux qui sont dans mon cas